

Égalité hommes-femmes et emploi

Les enjeux

Les femmes représentent 40 % de la population active dans le monde, et leur engagement actif dans le travail productif contribue non seulement à accélérer la croissance économique mais aussi à la pérenniser. Malgré la progression de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail au cours des dernières décennies, les femmes continuent à travailler en emplois plus informels, plus précaires, et moins rémunérés que les hommes. Ceci est largement dû à un changement social lent dans de nombreuses sociétés, à la charge du travail domestique non-rémunéré qui continue à peser principalement sur les femmes et aux politiques macroéconomiques et de développement qui ignorent les spécificités hommes-femmes.

En 1995, la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing, a fixé des objectifs mondiaux d'action dans le monde du travail. Ces objectifs incluent la promotion des droits économiques des femmes et leur indépendance, l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce, l'amélioration de leur formation, l'élimination de la ségrégation professionnelle et de toutes les formes de discrimination dans l'emploi et dans la profession, ainsi qu'un meilleur partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes.

Bien des progrès ont été enregistrés dans la poursuite des objectifs précités, mais aujourd'hui, les disparités entre les sexes subsistent en matière d'accès et de qualité de l'emploi:

- La part de l'emploi des femmes par rapport à la population active a augmenté avec le temps mais reste très inférieure à celle des hommes, limitant ainsi le potentiel productif des femmes qui constitue pourtant une ressource essentielle pour le développement;
- Près d'une femme sur quatre reste cantonnée dans la catégorie des travailleurs familiaux non rémunérés collaborant à l'entreprise familiale et ne recevant aucun salaire pour ce travail;
- Lorsque les femmes parviennent à accéder à l'emploi formel, elles obtiennent des salaires et des prestations sociales inférieurs à ceux des hommes exerçant des emplois comparables;
- En raison des préjugés sexistes qui persistent encore dans de nombreuses sociétés, les



femmes rencontrent des obstacles qui les privent d'accès à l'éducation et à la formation;

- Il existe une nette ségrégation professionnelle et par secteur des femmes qui se caractérise généralement par de bas salaires et une précarité, souvent dans des arrangements de travail informels. Dans certains pays, la part des femmes dans les emplois vulnérables (combinant travail indépendant et travail familial non-rémunéré) dépasse les 75 pour cent;
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à accepter des emplois à temps partiel et souvent précaires, soit parce que c'est le seul type de travail qui leur est proposé, soit parce que cela leur permet de concilier travail et responsabilités familiales.

La réponse de l'OIT

La promotion du plein emploi productif et librement choisi, y compris l'égalité d'accès à l'emploi, est le principe de la Convention (n°122) sur la politique de l'emploi, 1964. Ce principe est inclus dans l'Agenda global pour l'emploi (2003) et réaffirmé par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), et les conclusions concernant la discussion récurrente sur l'emploi (2010). La politique de l'OIT sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes est axée sur l'égalité des droits et les principes essentiels relatifs à l'accès à l'emploi et à la rémunération du travail¹ (1999). De plus, la résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2009, réaffirme le rôle décisif de l'OIT dans la promotion de l'égalité entre les sexes en matière d'accès à l'emploi décent et productif et aux revenus.

¹ Convention (N° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 et Convention (N° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.



Pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi, l'OIT se fonde sur une approche basée sur les droits et les cycles de vie ainsi que sur les perspectives économiques. Pour que les femmes (en particulier les plus vulnérables, c'est-à-dire les plus jeunes et les femmes âgées, celles des régions rurales et du secteur informel, et les migrantes) bénéficient à part égale des avantages du développement, il est nécessaire d'appliquer une approche transversale qui prenne en compte les différences entre hommes et femmes. Il s'agit dès lors d'intégrer les questions d'égalité hommes-femmes à l'ensemble des activités de l'OIT sur la promotion de l'emploi, y compris le processus d'élaboration des politiques macroéconomiques.

Les activités de l'OIT sur l'égalité entre hommes et femmes et l'emploi sont par conséquent axées sur:

- **l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes** dans les politiques et dialogues aux niveaux national, régional et international, en prenant en compte tous les domaines thématiques de l'emploi ainsi que la charge que représente le travail féminin non rémunéré;
- **le travail de recherche sur la problématique hommes-femmes** dans le cadre de l'impact des changements macroéconomiques dans le monde du travail suite à la crise économique mondiale, qui contribue à l'élaboration de politiques et à la formulation de programmes pour l'emploi, faisant suite au Pacte mondial pour l'emploi de 2009;
- **l'assistance technique** aux mandats de l'OIT sur la promotion de l'entrepreneuriat des femmes, le développement des compétences chez les jeunes femmes et hommes et les questions d'égalité entre hommes et femmes dans la micro-finance, les programmes à haute intensité de main-d'œuvre, les politiques de l'emploi, y compris la budgétisation orientée sur l'emploi et prenant en compte la problématique hommes-femmes;
- **le renforcement des capacités** et la sensibilisation des mandats de l'OIT, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin, Italie, sur les questions d'égalité hommes-femmes dans différents domaines de la promotion de l'emploi aux niveaux international, régional et national;

- **le développement d'outils, la sensibilisation et l'échange de bonnes pratiques**, sur la problématique hommes-femmes, la promotion de l'emploi productif, des revenus et du travail décent;
- **la création de synergies** afin de promouvoir l'inclusion de la problématique hommes-femmes dans l'emploi productif et le travail décent aux niveaux international, régional et national dans le cadre d'un partenariat avec les agences des Nations Unies, les établissements financiers internationaux et régionaux, et les donateurs bilatéraux, en particulier, dans le cadre des **Programmes par pays de promotion du travail décent** et les **Plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement**.

Principaux outils et ressources

Autres références s'ajoutant aux Conventions susmentionnées:

Bureau International du Travail (BIT). 2012. *Egalité entre hommes et femmes et travail décent, Conventions et Recommandations clés de l'OIT pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes 2012* (Genève).

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_norm/---normes/documents/publication/wcms_088159.pdf

—. 2009. *Guidelines on gender in employment policies: A resource book* (Geneva).

http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Instructionmaterials/WCMS_103611/lang-en/index.htm

—. 2010. *Women in labour markets: Measuring progress and identifying challenges* (Geneva)

http://www.ilo.org/empelm/pubs/WCMS_123835/lang-en/index.htm

Bureau International du Travail (BIT). Développement de l'entrepreneuriat féminin.

<http://www.ilo.org/empent/areas/womens-entrepreneurship-development-wed/lang-fr/index.htm>

Bureau International du Travail (BIT). Guide de ressources sur l'égalité des gendres dans le monde du travail.

<http://www.ilo.org/public/french/support/lib/resource/subject/gender.htm>



Naoko Otobe
Coordinatrice, Égalité hommes-femmes et emploi

Nous contacter:
Égalité hommes-femmes et emploi / Secteur de l'emploi
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22 / Suisse
Tél: +41 22 799 6111
Courriel: edempsu@ilo.org
www.ilo.org/employment/areas/gender-and-employment/lang-fr/index.htm